



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'An Deux Mille Quinze, le Lundi 23 mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 10 Février, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI Mme GUERRINI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOÏ, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI	à	M. MARCANGELI
M. PUGLIESI	à	M. MONDOLONI
M. VOGLIMACCI	à	M. SBRAGGIA
Mme SICHI	à	Mme BERNARD

Etaient absents :

M. CAU, Mme JEANNE, M. DELIPERI, M. RENUCCI, M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	39
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 23 mars 2015

Délibération N°2015/92

Programmation Cinématographique à l'espace Diamant.

M. le Maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio propose depuis 2010 à l'espace Diamant une programmation cinématographique régulière de qualité, privilégiant le cinéma d'auteurs et d'art et d'essai. La fréquentation pour la saison 2013/2014 a été de 10 081 spectateurs pour 64 films en direction de tous les publics.

En 2015, la programmation cinématographique municipale de l'espace Diamant proposera :

- Une programmation hebdomadaire de films de type Art et Essai, ou d'auteurs Les vendredis et samedis, soit 7 séances hebdomadaires

(A l'exception des semaines où la salle accueille les associations cinéma pour la réalisation de leurs festivals ou autres manifestations prévues dans la programmation de la saison du théâtre municipal ou organisées par l'autorité municipale).

Dans le cadre de cette programmation régulière, un partenariat est établi avec le nouveau cinéma Ellipse, qui a ouvert ses portes début décembre 2014, afin d'assurer à la Ville l'exclusivité de certains films en avant premières ou sorties nationales. (L'exclusivité des films n'est en général réservée qu'aux grandes salles de cinéma et les sorties nationales ne sont accessibles que si le nombre de projections est suffisamment élevé). En nouant ce partenariat, la ville peut ainsi bénéficier des sorties nationales en exclusivité de films projetés à l'Ellipse la semaine précédente et qui permet de satisfaire les attentes d'un public résidant en Centre Ville.

- Des soirées thématiques :

En partenariat avec la Collectivité Territoriale de Corse et notamment avec la Cinémathèque de Corse, mémoire audiovisuelle de la Corse qui a pour mission de collecter et sauvegarder les témoignages cinématographiques du passé et constituer pour demain une mémoire du présent sous la forme de dépôt légal des œuvres produites en région Corse.

Des séances qui pourront s'appuyer sur les thématiques « Événementielle » pour des projections débats de films en avant première en présence d'invités, « A caractère insulaire » pour la valorisation de la production audiovisuelle et cinématographique Corse, une convention définira le cadre de cette collaboration ou présentant des courts métrages et des documentaires.

Par ailleurs et hors les murs, la Ville pourra éventuellement faire appel à la Cinémathèque itinérante pour organiser des projections en plein air, dans différents lieux de la ville et notamment au sein des différents quartiers pour la diffusion d'une sélection d'œuvres représentatives durant les fêtes de fin d'année et durant la saison estivale.

En partenariat avec France 3 ViaStella

Pour des séances de films de fictions ou des documentaires diffusés en avant-première à raison d'une séance par mois.

En partenariat avec KVA diffusion

Cette association qui a pour but la promotion du film court et particulièrement la production régionale, a déjà organisé avec la ville en décembre 2014, *le jour le plus court*, festival du court métrage. **Les Nuits Méditerranéennes** seront organisées en mars 2015, à Ajaccio après Corte. Cette manifestation pour but de mettre en valeur l'émergence méditerranéenne du patrimoine audiovisuel et cinématographique (court métrage) et de contribuer à développer des échanges entre les pays du pourtour méditerranéen. Des soirées courts métrages pourront aussi être proposées au public ponctuellement au cours de l'année.

- Les dispositifs d'éducation à l'image, « Ecole et cinéma », « Collège et cinéma » et « Lycée au cinéma ».

Ces opérations organisées dans le cadre d'une convention entre l'Education Nationale /CNC/CTC permettent d'accueillir régulièrement les élèves ainsi que leurs enseignants dans le cadre du temps scolaire. Studio cinéma/ La Corse et le cinéma, renouvelée par tacite reconduction.

En complément de cette programmation cinématographique municipale, l' Espace Diamant accueille des manifestations organisées par des partenaires associatifs : Corsica.doc (documentaires), Latinità (cinéma espagnol), Ciné 2000 (ciné passion et Journée montagne), Kalinka-Machja (cinéma russe) Association des Anciens Combattants de la Résistance (cinéma et Histoire), association Corsica Film Festival (Under my screen)...

En mettant l'Espace Diamant à la disposition de ces associations, la Ville leur apporte un soutien qui constitue une subvention en nature, permettant aussi à un public ajaccien toujours très nombreux d'avoir accès à une offre cinématographique diversifiée.

Les crédits seront proposés à l'inscription du budget 2015, Article 6232, Article 637, Chapitre 11, Fonction 33.

Que les recettes afférentes seront proposées à l'inscription du Budget primitif 2015, Article 7062, Chapitre 70, Fonction 33.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'approuver la proposition cinématographique à l'Espace Diamant 2015.

D'autoriser M. le Maire à signer tous actes administratifs relatifs à cette programmation.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Madame GUERRINI, Adjointe déléguée
et après en avoir délibéré**

Vu la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
Vu la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités Territoriales.
Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 mars 2015.

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

La proposition du programme cinématographique à l'Espace Diamant 2015.

AUTORISE M. le Maire

A signer tous actes administratifs relatifs à cette programmation.

DIT

Les crédits seront proposés à l'inscription du budget 2015, Article 6232, Article 637, Chapitre 11, Fonction 33.

Que les recettes afférentes seront proposées à l'inscription du Budget primitif 2015, Article 7062, Chapitre 70, Fonction 33.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



Laurent Marcangeli
LE DEPUTE-MAIRE
Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150327-2015_92-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2015

Publication : 27/03/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

